

Département de l'Isère
Commune de AOSTE
 3 Place de la Mairie
 38490 AOSTE

Nb de membres :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

Compte rendu de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt – quatre mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Aoste, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roger MARCEL, Maire.

Date de convocation : 18 mai 2017

Présents : Roger MARCEL, Jean ANDRE, Noëlle MOREL, Pierre PERROD, Christian JOST, Michelle FILY, Geneviève MOINE, , Denis ELIOT, Dominique MICOUD, Daniel BATON, Françoise NEGRO, , Laurence CARRARO GOUPIL, Hélène GUINET, Fabrice GUERRAZ, Jérôme CARRIOT, Nathalie PIZZACALLA, Amandine GROSSELIN.

Absents excusés : Simone VINCKEL qui donne pouvoir à N MOREL, Daniel VUILLAUME qui donne pouvoir à F NEGRO, Daniel DELACHAUME qui donne pouvoir à D BATON, Arlette NINET qui donne pouvoir à J ANDRE, Hélène GUINET qui donne pouvoir à N PIZZACALLA, Jérôme CARRIOT qui donne pouvoir à R MARCEL, Richard LAURENT qui donne pouvoir à A GROSSELIN, Marie DA SILVA

Secrétaire de séance : Geneviève MOINE

Après avoir vérifié le quorum et procédé à l'appel, Monsieur le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30 puis passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'une délibération concernant la nomination d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : **Accepté à l'unanimité**

Approbation du compte rendu du 21 mars 2017 : à l'unanimité

Dél. n° D 2017.05 – 033

Objet : Nomination d'un représentant à la CLECT des VDD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de la communauté de commune de désigner dans chaque commune un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. M PERROD, adjoint en charge des finances à fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M Pierre PERROD, adjoint en charge des finances, pour représenter la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées des Vallons Du Dauphiné.

Dél. n° D 2017.05 – 034**Objet : Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes**

Monsieur Pierre PERROD, adjoint en charge des finances, informe l'assemblée que les indemnités des élus sont fixées par le CGCT et calculées depuis le 1^{er} janvier 2017 sur la base des éléments suivants :

- L'indice brut terminal de la fonction publique soit, au 1^{er} janvier 2017, IB 1022 – IM 826
- La strate démographique dans laquelle s'inscrit la collectivité
- Le statut juridique de la collectivité.

Il convient par conséquent de modifier la délibération D 2014.04 – 019 qui fixaient les indemnités par rapport à l'indice brut 1015.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique conformément à l'indemnité allouée pour la strate démographique de la Commune de Aoste (1000 à 3499 habitants).

Vu les arrêtés municipaux du 1^{er} avril 2014 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire

- 2) **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire au taux de 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique conformément à l'indemnité allouée pour la strate démographique de la Commune de Aoste (1000 à 3499 habitants).
- 3) **DRESSE**, conformément à l'article L. 2123-20-1 du CGCT, le tableau d'attribution des indemnités ci-après à compter du 01 janvier 2017 :

Maire	MARCEL Roger	43% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Premier Adjoint	ANDRE Jean	16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjointe au Maire	MOREL Noëlle	16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoint au Maire	PERROD Pierre	16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjointe au Maire	VINCKEL Simone	16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 035**Objet : Autorisation de signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des gymnases de St Genix sur Guiers et d'AOSTE pour les enfants du collège**

Madame Noëlle MOREL, adjointe déléguée à la jeunesse et aux sports, informe les membres de l'assemblée de la délibération du conseil municipal de la commune de St. Genix Sur Guiers du 05 avril 2017 qui a fixé la participation aux frais de fonctionnement des gymnases. Elle précise que les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves du collège « La Forêt », participent annuellement aux frais de fonctionnement des gymnases. Pour ce qui concerne la commune d'Aoste, la participation est fixée à 8 183.86 €.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités de remboursement de ces frais.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Saint Genix sur Guiers pour la

participation aux frais de fonctionnement des gymnases mis à la disposition du collège La Forêt pour un montant de 8183.86 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 036

Objet : Modification des tarifs périscolaires

Madame Noëlle MOREL, adjointe déléguée à la jeunesse et aux sports, informe l'assemblée, qu'en cas de reconduction de l'organisation actuelle des temps scolaires et périscolaires, il convient de modifier les modalités de facturation des TAP.

En effet, les TAP font désormais l'objet d'une programmation des animations sur la période. De ce fait, le groupe d'enfant concerné doit être stable sur la durée.

C'est pourquoi, il ne sera plus possible d'inscrire un enfant au coup par coup, ce qui conduit à supprimer le tarif d'une heure de TAP. Les inscriptions continueront à être prises pour la période, et toutes absences répétées pour raison non médicale pourront conduire à l'exclusion de l'enfant pour la période suivante.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUPPRIME le tarif à l'heure de TAP,

APPROUVE le règlement modifié,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 037

Objet : Convention entre la mairie et les exposants pour le Marché de Noël

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la dissolution du comité des fêtes.

La mairie souhaitant cependant faire perdurer le marché de Noël, il convient désormais d'avoir une convention permettant d'accueillir les exposants avec une redevance d'occupation du domaine public fixée pour l'occasion à 3€ du mètre linéaire.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention entre la mairie et les exposants pour le marché de Noël,

Fixe à 3€ le mètre d'occupation du domaine public pour cette occasion,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 038

Objet : Règlement relatif aux prêts ou location de matériel

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de définir les modalités de prêt de matériel aux associations mais également aux « extérieurs », et d'en définir les tarifs.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement relatif aux prêts ou location de matériel,

FIXE les tarifs selon le tableau joint,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 039

Objet : DM n°1 du budget communal

Monsieur Pierre PERROD, adjoint en charge des finances, informe l'assemblée de la nécessité d'apporter des ajustements au budget communal, à la demande de Madame la Trésorière.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget communal,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 040

Objet : DM n°2 du budget communal

Monsieur Pierre PERROD, adjoint en charge des finances, informe l'assemblée de la nécessité d'apporter des ajustements au budget communal.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°2 du budget communal,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 041

Objet : Demande de subvention au CNDS

Monsieur le Maire propose l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au Centre National pour le Développement du Sport au titre de l'action « Héritage 2024 », dans le cadre de la réalisation du terrain multisport

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au CNDS au titre de l'action « Héritage 2024 », dans le cadre de la réalisation du terrain multisport

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 042

Objet : Demande de subvention au département de l'Isère pour les aménagements de sécurité de la RD 592

Monsieur le Maire propose l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre des aménagements de sécurité de la RD 1516.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité de la RD 592

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 043

Objet : Demande de subvention au département de l'Isère pour le changement des chaudières des écoles communales

Monsieur le Maire propose l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère dans le cadre du changement des chaudières des écoles communales.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre des travaux de chauffage des écoles, changement des chaudières et mise en place de régulation.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 044

Objet : Demande de fond de concours à la Communauté de Communes des VDD

Monsieur le Maire propose l'assemblée de demander un fond de concours à la communauté de communes des VDD dans le cadre de la construction d'un terrain multisport.

En effet cet équipement sera accessible les mercredis et durant les vacances aux activités extrascolaire de compétence communautaire.

Le Conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de fond de concours à la Communauté de Communes des VDD dans le cadre de la création d'un terrain multisport

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 045

Objet : Convention avec la préfecture de l'Isère pour la mise en place des PVe/GVe

Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés fréquentes à faire respecter le code de la route et notamment les interdictions de stationnement.

Il est désormais possible pour une collectivité d'établir des Procès-Verbaux électroniques qui sont par la suite traités par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la préfecture de l'Isère pour la mise en place des PVe/GVe

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 046

Objet : Convention d'implantation et d'usage pour les conteneurs enterrés et semi-enterrés avec le SICTOM

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention d'implantation et d'usage pour les conteneurs enterrés et semi-enterrés avec le SICTOM afin de pouvoir réaliser les installations programmées pour 2017, à savoir Chemin du Bollet et Rue des Communes

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'implantation et d'usage pour les conteneurs enterrés et semi-enterrés avec le SICTOM

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 047

Objet : Approbation des statuts du Syndicat des Marais de MORESTEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le syndicat des Marais de Morestel a été créé en 1946 et que son objet est inchangé depuis. Cependant, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le syndicat souhaite maintenant créer ses statuts.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les statuts du Syndicat des Marais de MORESTEL

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toute disposition nécessaire à l'exécution des présentes.

Dél. n° D 2017.05 – 048

Objet : Tirage au sort du jury criminel

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 prévoit le tirage au sort des Jurés d'Assises. Ce tirage au sort, effectué publiquement à partir des listes électorales, doit comprendre un nombre de noms triple à celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit six.

Il est donc procédé séance tenante, à partir de la liste électorale, au tirage au sort de :

N° d'électeur	Prénom	Nom	Adresse
325	NIEVES	FOREST	66, rue de la Peupleraie
371	RAPHAEL	CHAUX	120, rue des nouveaux
759	HUGUETTE	BURTSHELL	106, route des Flandres
1499	EMMANUELLE	ROUANET	74, route de BELLEY
1127	CEDRIC	MARIN	18, rue des FRESNES
1227	MARIE-CLAUDE	GUIGUET	433, Chemin de la Vie de Cordon

M. le Maire est chargé d'informer les intéressés de cette procédure et de dresser la liste préparatoire du Jury Criminel pour l'année 2018.

Liste des décisions administratives :

Néant

Informations et questions diverses.

- Permanence pour les législatives.
- Travaux sur l'A43.
- Création d'un CISPD par la Communauté de Communes.
- Mutualisation pour la réalisation des plans de désherbage.
- Villes et villages fleuries.
- Problème de vitesse route de la Ranche, Vie de Cordon et Malvais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

La séance s'est déroulée de la délibération D 2017.05 – 033 à D 2017.05 – 048

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.